

Alma, le 28 février 2024

VOL. XLX, no 5

Mot du président

Bonjour à toutes et à tous,

Négo : la suite

Au cours des dernières journées, nous avons eu la confirmation de l'acceptation des projets d'ententes sectorielles et intersectorielles. Il reste néanmoins la phase d'écriture qui est déjà amorcée pour se terminer en juin, si tout va bien. À cette date, l'organisation scolaire sera faite et même les séances d'affectation auront eu lieu. Ainsi, malgré les efforts déployés pour l'écriture, il faut être conscient que certains éléments de la nouvelle convention ne pourront pas être déployés. Le Conseil fédéral de la FSE a décidé qu'il est important que les clauses soient complètement écrites avant de mettre les choses en application. Quant à l'application de la nouvelle rémunération, je vous tiendrai informé lorsque j'aurai l'information.

Tout n'est pas réglé

Le message est clair. Il reste encore beaucoup de travail à faire. Tant au niveau de la tâche que de la composition de la classe, la FSE va actualiser son plan d'action quant à l'offensive professionnelle. À cet effet, il y aura ajout d'un volet qui portera sur les enjeux professionnels et pédagogiques qui peuvent alléger la tâche et améliorer la composition de la classe. Aussi, il ne faut pas oublier l'adoption du PL-23 qui vient modifier la Loi sur l'instruction publique. Encore là, il faudra gérer certaines conséquences des changements qu'apportent ces modifications. Vous avez d'ailleurs reçu La Dépêche FSE sur ce sujet.

En terminant

Je ne veux pas manquer l'occasion de vous souhaiter une bonne semaine de vacances. C'est amplement mérité avec tout ce que vous avez réalisé depuis les derniers mois. Reposez-vous bien et profitez-en au maximum, comme ça vous tente !

Bonne semaine de relâche !

Au plaisir !

Déclaration de la violence :

Les directions d'établissement doivent déclarer les événements de violence au ministère. Il est important d'informer votre direction de tous les événements dont vous êtes victimes ou témoins (physique, verbale, psychologique). Transmettre l'information au syndicat (info@selac.ca) quant au nombre d'événements que vous déclarez.

Consultation sur le calendrier scolaire 2024-2025

Comme par le passé, cette consultation porte uniquement sur la **répartition des journées pédagogiques** à l'intérieur du 200 jours de travail.

Ainsi, le début et la fin de l'année scolaire ne peuvent pas être changés.

Date limite pour remettre vos commentaires à votre personne déléguée : 11 mars 2024

[Secteur jeunes](#)

[Formation générale des adultes](#)

[Formation professionnelle](#)

50^e anniversaire du comité d'action féministe

Le 21 mars 2024, le comité d'action féministe, anciennement appelé Comité de la condition des femmes, célèbre son 50^e anniversaire. Ce comité de la CSQ milite toujours à l'amélioration et la reconnaissance du droit des femmes. Les orientations de la Centrale démontrent l'importance et la nécessité des luttes féministes.



En voici quelques exemples :

- L'atteinte d'une réelle égalité
- La valorisation des emplois à prédominance féminine
- La lutte contre la violence faite aux femmes
- [En savoir plus sur l'action féministe de la CSQ](#)

Au niveau local, parmi nos membres, nous comptons plus de 75% de femmes. L'assemblée des personnes déléguées est composée de 80% de femmes et 20% d'hommes. Votre Conseil exécutif syndical est représenté par 5 femmes et 3 hommes.

Congrès CSQ

Du 26 juin au 29 juin 2024, le 44^e Congrès de la CSQ aura lieu sous le thème : La confiance en nos institutions. Comme organisation syndicale qui valorise un large débat démocratique et une justice sociale ancrée sur l'égalité des chances, il est primordial de s'attaquer aux éléments qui minent la confiance dans nos institutions ou qui en limitent l'accès.

Le thème principal sera travaillé sous différents axes : le sentiment de sécurité, la représentativité, l'intelligence artificielle, le dialogue social, l'éducation et la cohésion interne.

Une délégation de 6 de nos membres participera à ce Congrès à la fin du mois de juin.
Intéressé à participer ? Faites-nous le savoir au plus tard le 11 mars 2024 à midi - 418-662-7692.

caisseeducation.ca/reconnaissance



Le **programme reconnaissance – Membre d'une classe à part** vise à mettre en lumière nos membres du personnel de l'éducation et reconnaître l'importante place qu'il occupe dans notre société. Il se déroulera jusqu'au **15 novembre 2024** inclusivement et au total 50 000 \$ en prix sont à gagner tout au long de l'année.

Le concours s'adresse à toutes celles et ceux qui travaillent activement dans le milieu scolaire ou de la petite enfance, étudient dans ces domaines ou en sont retraitées ou retraités.

Pour participer :

Il s'agit simplement de remplir le court formulaire en ligne.

Tous les détails et règlements du programme se trouvent également à cet endroit.

Retraite

La décision est prise, vous prenez votre retraite en juin. Nous vous encourageons fortement d'en informer le Centre de services scolaire le plus rapidement possible. Cette information facilitera la planification de la main d'œuvre pour la prochaine année scolaire.

Dates à retenir :

- 11 mars :** Date limite - Consultation sur le calendrier scolaire 2024-2025
- 25 mars :** Fin des mises en candidature pour le poste à la vice-présidence
[Formulaire de mise en candidature](#)
- 16 avril :** Assemblée générale
- 1^{er} avril :** Date limite [Demande de retraite progressive](#)
- 1^{er} mai :** Date limite [Demande de congé sans traitement](#)
- 6 juin :** Fête du syndicat

Semaine de relâche

Veuillez noter que le Centre syndical sera fermé pendant la période du 4 au 8 mars en raison de la Semaine de relâche.

Nous serons de retour le lundi 11 mars selon l'horaire habituel soit de:
8 h à 12 h et de 12h30 à 16 h.



À chacun de nos membres, nous souhaitons un excellent temps d'arrêt. Prenez le temps de vous ressourcer et revenez en forme.
Bonne semaine de relâche !